

Document préparatoire à la candidature « Reconnaissance PAT émergent (niveau 1) » - Formulaire à compléter sur Démarches-simplifiées

www.demarches-simplifiees.fr/commencer/reconnaissance-pat-n1

Informations préalables à consulter.....	2
Tutoriel pour remplir le formulaire sur demarches-simplifiees.....	2
Tutoriel pour la mise à jour de la fiche PAT numérique (portail France PAT).....	2
1. Présentation globale – périmètre du PAT.....	4
2. Informations sur le porteur du PAT.....	5
3. Informations sur les partenaires impliqués et leurs contributions.....	6
4. Contexte, objectifs stratégiques, axes thématiques et actions du PAT.....	8
Voir PJ 7.2 : PLAN D’ACTIONS prévisionnel	9
5. Respect des prérequis et des critères de reconnaissance.....	20
5.1. Prérequis.....	20
Rappel du prérequis 1 : Portage du projet.....	20
Rappel du prérequis 2 - Démarche collective et concertée.....	20
Voir PJ 7.1 : Justification de l'engagement des partenaires.....	20
Rappel du prérequis 3 : Transversalité de la démarche, en accord avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA.	21
Rappel du prérequis 4 : Coopération inter-PAT	23
Rappel du prérequis 5 : indicateurs de suivi et d'objectif.....	24
5.2. Critères.....	25
Rappel du critère 1	25
Rappel du critère 2 : Mise en œuvre d'actions opérationnelles	25
Rappel du critère 3 : Pilotage, moyens financiers et animation pérennes et cohérents	25
Voir PJ 7.3 : Document cadre – engagements financiers	26
Rappel du critère 4 : Dispositif d'évaluation de l'impact du projet.....	26
6. Indicateurs de suivi et d’objectifs par thématique	27
Indicateurs de suivi et d’objectifs par thématique	27
7. Pièces justificatives.....	28
7.1 Justification de l'engagement des partenaires (cf. prérequis 2).....	28
7.2 Plan d'action prévisionnel (ou en cours de délibération) (cf. critère 2) - facultatif	28
7.3 Document cadre - engagements financiers	28
7.4 Lettre(s) de demande de reconnaissance.....	28
7.5 Autres pièces facultatives complémentaires (facultatif).....	28
8. Acte de candidature et engagements.....	29
INFORMATION EN CAS DE BLOCAGE sur Démarches-simplifiées	29
Liste des contacts en région.....	30
Confidentialité	30
ANNEXE A : Détail des prérequis et critères de reconnaissance de niveau 1 et de niveau 2	Erreur !
Signet non défini.	

ANNEXE B : Indicateurs de suivis et d'objectifs, par thématique de la SNANC Erreur ! Signet non défini.

Informations préalables à consulter

Avant d'effectuer la démarche de dépôt de dossier, vous êtes invité à consulter :

- L'instruction technique DGAL/SDATAA/2025-363 et ses annexes, disponible à l'adresse : <https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/instruction-2025-363> ;
- Le document préparatoire à la demande de reconnaissance de niveau 1 : document détaillant les champs nécessaires à la reconnaissance (à compléter via ce formulaire démarches-simplifiées).
Il permet également de préparer les indicateurs visés pour la prochaine reconnaissance de niveau 2 (avec t0 et objectifs). cf notice ;
- La liste des pièces justificatives à joindre ;
- La liste des contacts DRAAF en région (une messagerie intégrée à "mes démarches simplifiées" permet de communiquer au référent DRAAF de sa région) ;
- Le règlement d'usage de la marque PAT : <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/125566>.

ATTENTION : le projet doit être présenté dans son ensemble via ce formulaire. Dans le cas d'une reconnaissance (notifiée par la D(R)AAF suite à l'instruction du dossier), le porteur s'engage à reporter les champs signalés "[FP]" dans une fiche PAT dédié sur france-pat.fr, dans les 6 mois suivant la notification de reconnaissance.

Ce présent formulaire peut être rempli en plusieurs étapes : **l'enregistrement est automatique en mode "brouillon" tant que le dossier n'est pas finalisé et que l'option "publier" n'est pas activée.**

Tutoriel pour remplir le formulaire sur demarches-simplifiees

Nous vous invitons à consulter les informations sur la saisie en ligne via "mes démarches simplifiées" en utilisant la notice "usager" disponible en haut du formulaire.

Vous pouvez aussi aller consulter les vidéos et tutoriels en suivant ce lien : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>.

Points d'attention :

- Il faut créer un compte ou utiliser "France Connect". L'adresse mél utilisée pour la création du compte sera l'adresse d'échange avec l'administration ;
- Tant que le dossier est en "brouillon", il est possible d'inviter un tiers à compléter ou à modifier un dossier : cliquer sur le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut à droite, saisir une adresse e-mail et un court message. Enfin, cliquer sur le bouton « Envoyer une invitation » ;
- Une fois le dossier complété, après vérification de l'ensemble des mentions et pièces, notamment de tous les onglets obligatoires (*), cliquer sur le bouton « Déposer le dossier » afin de le transmettre au service instructeur ;
- Le statut "en construction" indique que le dossier est visible par l'administration mais reste modifiable par l'utilisateur.

Tutoriel pour la mise à jour de la fiche PAT numérique (portail France PAT)

Suite à la notification de reconnaissance, un compte « animateur PAT » sera créé sur le portail www.france-pat.fr à partir des coordonnées renseignées dans ce présent formulaire. Une fiche PAT dédiée sera rattachée à ce compte. Dès lors, la fiche PAT sera accessible au coordinateur directement sur le site france-pat.fr après identification (« MES PAT » - formulaire « Créer ou modifier mon PAT »).

Dans le cas d'une reconnaissance notifiée par la D(R)AAF, le porteur s'engage à reporter les champs signalés "[FP]" sur la fiche dédiée du PAT sur france-pat.fr dans les 6 mois suivant la notification de reconnaissance.

Pour plus d'information, voir la notice explicative « [Fiche-pas-a-pas-remplir-sa-fiche-PAT-1.pdf](#) » (pdf – 2,5 Mo, téléchargeable via le formulaire Démarches-simplifiées)

ATTENTION :

Les champs dans les rectangles oranges (cadre en pointillés) sont des **blocs répétables** :

Pour la préparation du formulaire en version papier, copier-coller l'ensemble de l'encadré en rouge et compléter de nouveau.

Ex : Dans la partie 5 du formulaire, s'il existe 3 actions dans une même catégorie d'action, copier-coller 3 fois l'encadré et remplir l'ensemble des champs de l'encadré pour chaque action

Les champs encadrés en gris sont des champs conditionnels, qui s'affichent (ou non) en fonction des résultats de champs précédents

1. Présentation globale – périmètre du PAT

Région

Nom administratif du PAT

Nom géographique qui renvoie au périmètre d'intervention du PAT (ex : "PAT du syndicat mixte du Pays [...]")

Nom usuel du PAT

Si différent du nom administratif

Périmètre couvert par le PAT

Ne cocher une unité administrative que si elle n'est pas déjà comprise dans les unités supérieures : ne cocher "Un ou plusieurs EPCI" et "Une ou plusieurs communes", que si votre périmètre regroupe des EPCI et des communes qui ne sont pas membres de ces EPCI

- Un ou plusieurs Département(s)
- Un ou plusieurs EPCI
- Une ou plusieurs commune(s)

Département concerné par le territoire PAT

Champ **conditionnel** : S'affiche si [FP] Périmètre couvert par le PAT = Un ou plusieurs Département(s)

Sélection département

Liste déroulante

EPCI concerné(s) par le territoire PAT

Champ **conditionnel** : S'affiche si [FP] Périmètre couvert par le PAT = Un ou plusieurs EPCI

Champ **bloc répétable** : à dupliquer autant de fois que le nombre d'EPCI couvert(s) par le PAT

Cliquer sur [+ Ajouter un élément] pour chaque commune concernée par le territoire PAT

Sélection EPCI

Liste déroulante

Commune(s) concernée(s) par le territoire PAT

Champ **conditionnel** : S'affiche si [FP] Périmètre couvert par le PAT = Une ou plusieurs commune(s)

Champ **bloc répétable** : à dupliquer autant de fois que le nombre de commune(s) couverte(s) par le PAT

Cliquer sur [+ Ajouter un élément] pour chaque commune concernée par le territoire PAT

Sélection commune

Liste déroulante

Caractéristiques du territoire - identification de territoires spécifiques

- Territoires comprenant de fortes variations de population sur les saisons touristiques
- Territoires comprenant des zones agricoles défavorisées
- Territoires comprenant des zones côtières
- Territoires comprenant des zones de montagne
- Territoires comprenant des zones insulaires habitées
- Territoires comprenant une zone appartenant à un PNR ou un parc national
- Territoires comprenant une zone appartenant un périmètre de massif
- Territoires urbains (la majorité de la population est en zone urbaine)

Description libre des enjeux du territoire

Décrire les principaux problèmes et enjeux du territoire et du système alimentaire sur les dimensions économique, environnementale, sociale et de santé, auxquels le PAT cherche à répondre.

Limité à 10 000 caractères.

2. Informations sur le porteur du PAT

Nom ou raison sociale

Adresse complète

Saisissez une adresse, une voie, un lieu-dit ou une commune. Exemple : 11 rue Réaumur, Paris

Saisir les indications postales complètes (rue/hameau/quartier - Code postal-Ville) du lieu de résidence de la structure.

Statut juridique

Veillez indiquer le statut juridique de votre structure en cochant une case ou en l'indiquant dans la partie "autre".

- *Intercommunalité*
- *Territoire de projet (pôles territoriaux, Pays)*
- *Communauté de communes*
- *Autres collectivités territoriales (dont spécifiques Outre Mer)*
- *Commune*
- *Association*
- *Parc naturel*
- *Chambre d'agriculture*
- *Conseil départemental*
- *Autre :*

Prénom du (de la) responsable juridique de la structure

NOM du (de la) responsable juridique de la structure

Fonction du (de la) responsable juridique de la structure

Cochez la case qui convient ou ajouter le nom de la fonction en utilisant la case "autre".

- Directeur ou Directrice
- Directeur ou Directrice général(e)
- Président ou Présidente
- Autre :

Prénom du (de la) coordinateur (coordinatrice)

Personne qui sera chargée du suivi du projet. C'est elle qui recevra les informations et sera identifiée pour les échanges par messagerie électronique. Ce mail sera également utilisé pour la création du compte dédié sur la plateforme France PAT.

NOM du (de la) coordinateur (coordinatrice)

Fonction du (de la) coordinateur (coordinatrice)

Téléphone de contact du (de la) coordinateur (coordinatrice) (facultatif)

Courriel de contact pour le projet

Format attendu : nom@domaine.fr

Donnez l'adresse mél avec laquelle l'administration va communiquer avec votre structure sur ce PAT. La fiche PAT sur France PAT sera rattachée au compte créé via cette adresse électronique.

3. Informations sur les partenaires impliqués et leurs contributions

Nom de l'instance de décision

Indiquer le nom donné à l'instance de décision prenant les décisions stratégiques : COPIL, COTECH, Conseil de gouvernance alimentaire, etc.

Partenaires membres de l'instance de décision

Lister les partenaires engagés dans le pilotage stratégique du projet.
Champ **bloc répétable** : à dupliquer autant de fois que le nombre de partenaires membres de l'instance de décision. Cliquer sur [+ Ajouter un élément] pour chaque partenaire concerné.

Catégorie thématique de la structure

- Collectivités territoriales, État
- Acteurs de la recherche et de l'enseignement
- Acteurs de la production agricole dont foncier
- Acteurs de la transformation agroalimentaire
- Acteurs de la restauration collective
- Acteurs de la restauration commerciale
- Acteurs de la distribution alimentaire
- Représentants des consommateurs
- Acteurs de la santé
- Acteurs du social
- Acteurs environnementaux
- Autre : ...

Nom du partenaire membre de l'instance de décision

Autres partenaires du PAT.

Champ **bloc répétable** : à dupliquer autant de fois que le nombre de partenaires du PAT (hors membres de l'instance de gouvernance). Cliquer sur [+ Ajouter un élément] pour chaque partenaire concerné.

Lister les partenaires engagés dans la mise en œuvre du PAT via un partenariat formalisé (engagement à participer aux travaux, convention ou une lettre d'engagement, participation aux comités techniques et/ou aux groupes de travail)

Catégorie thématique de la structure

- Collectivités territoriales, État
- Acteurs de la recherche et de l'enseignement
- Acteurs de la production agricole dont foncier
- Acteurs de la transformation agroalimentaire
- Acteurs de la restauration collective
- Acteurs de la restauration commerciale
- Acteurs de la distribution alimentaire
- Représentants des consommateurs
- Acteurs de la santé
- Acteurs du social
- Acteurs environnementaux
- Autre : ...

Nom du partenaire

Précisions sur les partenaires du PAT

Veillez renseigner ci-dessous, en complément des éléments renseignés ci-dessus, les éléments liés à la gouvernance et à la concertation du PAT : rôle de chaque acteur impliqué, formalisation des engagements des partenaires, actions du ou des coordinateur(s) / animateur(s), etc. Limité à 10 000 caractères.

4. Contexte, objectifs stratégiques, axes thématiques et actions du PAT

Contexte du Projet

- *Présentation du territoire et des enjeux territoriaux ;*
- *Présentation du ou des porteur(s) du projet et des acteurs de l'alimentation identifiés sur le territoire ;*
- *Intégration du projet dans le territoire et historique du projet, contribution à une dynamique existante et/ou à une démarche de territoire ;*
- *Diagnostiques et études préalables (le cas échéant).*

Limité à 10 000 caractères.

Description des objectifs stratégiques

Détailler les objectifs stratégiques en les contextualisant et en tenant compte :

- *Du bilan de la (ou des) phase(s) antérieure(s) le cas échéant ;*
- *Des modalités de mise en œuvre du diagnostic territorial préalable, des objectifs et attentes de ce diagnostic ;*
- *De la gouvernance et concertation (dont coordination/animation) ;*
- *Des orientations générales du plan d'actions prévisionnel ;*
- *De l'engagement du porteur de projet sur la création du PAT (délibération pour les collectivités, engagement du Conseil d'administration) ;*
- *Des relations avec les autres échelles de territoire et avec les politiques publiques plus sectorielles ;*
- *Des livrables et actions de valorisation prévus pour les 3 ans à venir (productions intermédiaires et finale, outils et autres ressources, etc...). Les ressources publiques devront être partagées directement via la fiche PAT (étape 21 du formulaire de mise à jour de la fiche PAT) avec leur description (forme, cible et couverture géographique).*

Limité à 10 000 caractères.

Livrables

Détailler les livrables et actions de valorisation prévus pour les 3 ans à venir (productions intermédiaires et finale, outils et autres ressources, etc...). Les ressources publiques devront être partagées directement via la fiche PAT avec leur description (forme, cible et couverture géographique).
Limité à 10 000 caractères.

Calendrier synthétique du projet

Limité à 10000 caractères.

Date / période
Etat d'avancement (Passé, en cours, terminé)
Etapas-clefs

Axes thématiques du projet PAT

Sélectionner l'ensemble des thématiques ciblés par le projet afin de détailler dans le champ suivant, les actions du plan d'action sur ces thématiques.

- *Économie alimentaire dont structuration des filières*
- *Tourisme, mise en valeur du patrimoine alimentaire et gastronomie*
- *Éducation alimentaire*
- *Nutrition & santé*
- *Justice sociale dont lutte contre la précarité alimentaire*
- *Environnement dont lutte contre le gaspillage alimentaire*
- *Accompagnement de la restauration collective*
- *Urbanisme & Aménagement du territoire*
- *Gouvernance alimentaire du territoire (Hors instance de décision du PAT)*
- *Autres : ... | **attention**, ne renseigner des actions dans cette thématiques uniquement si ces actions sont très éloignées des thématiques proposées*

Voir PJ 7.2 : PLAN D' ACTIONS prévisionnel

En complément du détail des actions prévisionnelles ou en cours d'élaboration (à renseignées ci-dessous), un plan d'action prévisionnel peut être déposé en pièce justificative, en fin de formulaire (8.3) – voir également partie 6.2 du formulaire / Critère 2.

Une trame de plan d'actions peut être proposée par la D(R)AAF, en lien avec l'architecture de la fiche PAT du portail France PAT (france-pat.fr).

Thématique « Économie alimentaire dont structuration des filières »

Champ conditionnel : S'affiche si Axes thématiques du projet PAT =

« Économie alimentaire dont structuration des filières »

Vous considérez vous comme territoire ressource sur cet axe thématique ?

Oui Non

Thématique « Économie alimentaire dont structuration des filières »

Champ conditionnel : S'affiche si Axes thématiques du projet PAT =

« Économie alimentaire dont structuration des filières »

Champ bloc répétable : à dupliquer autant de fois que le nombre d'action dans cette thématique.

ATTENTION, maximum de 5 actions par catégorie (donc 5x5 = 25 actions max sur cette thématique)

Catégorie d'action

- Autres actions relevant de l'économie alimentaire*
- Maintien et développement de l'agriculture durable dans le périmètre*
- Maintien et développement de l'agriculture urbaine*
- Maintien et développement des circuits de proximité*
- Organisation des filières*

Nom de l'action

Descriptif de l'action, moyens dédiés, et public cible

Etat d'avancement

Action programmée Action en cours Action réalisée

Résultat attendu

Etes-vous ressource sur l'action ?

Oui Non

Thématique « Tourisme, mise en valeur du patrimoine alimentaire et gastronomie »

Champ **conditionnel** : S'affiche si **Axes thématiques du projet PAT** =

« Tourisme, mise en valeur du patrimoine alimentaire et gastronomie »

Vous considérez vous comme territoire ressource sur cet axe thématique ?

Oui Non

Thématique « Tourisme, mise en valeur du patrimoine alimentaire et gastronomie »

Champ **conditionnel** : S'affiche si **Axes thématiques du projet PAT** = « Tourisme, mise en valeur du patrimoine alimentaire et gastronomie »

Champ **bloc répétable** : à dupliquer autant de fois que le nombre d'action dans cette thématique.

ATTENTION, maximum de 5 actions par catégorie (donc 5x4 = 20 actions max sur cette thématique)

Catégorie d'action

- Actions d'accompagnement des producteurs dans la distinction de leurs produits
- Actions de promotion des produits durables et locaux et du patrimoine gastronomique auprès des consommateurs
- Autres actions de mise en valeur du patrimoine alimentaire et gastronomique, et de tourisme
- Action de valorisation des produits durables et locaux auprès des structures d'accueil du tourisme, restaurateurs et métiers de bouche

Nom de l'action

Descriptif de l'action, moyens dédiés, et public cible

Etat d'avancement

Action programmée Action en cours Action réalisée

Résultat attendu

Etes-vous ressource sur l'action ?

Oui Non

Thématique « Éducation alimentaire »

Champ **conditionnel** : S'affiche si **Axes thématiques du projet PAT** = « Éducation alimentaire »

Vous considérez vous comme territoire ressource sur cet axe thématique ?

Oui *Non*

Thématique « Éducation alimentaire »

Champ **conditionnel** : S'affiche si **Axes thématiques du projet PAT** = « Éducation alimentaire »

Champ **bloc répétable** : à dupliquer autant de fois que le nombre d'action dans cette thématique.

ATTENTION, maximum de 5 actions par catégorie (donc 5x5 = 25 actions max sur cette thématique)

Catégorie d'action

- Actions d'éducation alimentaire à destination de la jeunesse*
- Actions d'éducation alimentaire à destination de la petite enfance*
- Actions d'éducation alimentaire à destination des familles (Grand public - tous consommateurs)*
- Autres actions d'éducation alimentaire*
- Formation et sensibilisation des acteurs professionnels et élus aux enjeux de l'alimentation durable*

Nom de l'action

Descriptif de l'action, moyens dédiés, et public cible

Etat d'avancement

Action programmée *Action en cours* *Action réalisée*

Résultat attendu

Etes-vous ressource sur l'action ?

Oui *Non*

Thématique « Nutrition & santé »

Champ **conditionnel** : S'affiche si **Axes thématiques du projet PAT** = « Nutrition & santé »

Vous considérez vous comme territoire ressource sur cet axe thématique ?

Oui *Non*

Thématique « Nutrition & santé »

Champ **conditionnel** : S'affiche si **Axes thématiques du projet PAT** = « Nutrition & santé »

Champ **bloc répétable** : à dupliquer autant de fois que le nombre d'action dans cette thématique.

ATTENTION, maximum de 5 actions par catégorie (donc 5x4 = 20 actions max sur cette thématique)

Catégorie d'action

- Autres actions de nutrition santé*
- Formation et sensibilisation des acteurs professionnels sur les liens alimentation-santé*
- Formation et sensibilisation du grand public sur les liens alimentation-santé*
- Santé environnementale : promotion de modes de cultures durables*

Nom de l'action

Descriptif de l'action, moyens dédiés, et public cible

Etat d'avancement

Action programmée *Action en cours* *Action réalisée*

Résultat attendu

Etes-vous ressource sur l'action ?

Oui *Non*

Thématique « Justice sociale dont lutte contre la précarité alimentaire »

Champ **conditionnel** : S'affiche si **Axes thématiques du projet PAT** = « Justice sociale dont lutte contre la précarité alimentaire »

Vous considérez vous comme territoire ressource sur cet axe thématique ?

Oui Non

Thématique « Justice sociale dont lutte contre la précarité alimentaire »

Champ **conditionnel** : S'affiche si **Axes thématiques du projet PAT** = « Justice sociale dont lutte contre la précarité alimentaire »

Champ **bloc répétable** : à dupliquer autant de fois que le nombre d'action dans cette thématique.

ATTENTION, maximum de 5 actions par catégorie (donc 5x5 = 25 actions max sur cette thématique)

Catégorie d'action

- Actions d'accessibilité géographique
- Actions d'accessibilité sociale
- Actions d'information et/ou de sensibilisation à destination de publics spécifiques
- Actions de coordination entre les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire
- Actions utilisant l'alimentation et agriculture comme vecteurs d'insertion sociale : jardins d'insertion, travail avec structures d'insertion sociale

Nom de l'action

Descriptif de l'action, moyens dédiés, et public cible

Etat d'avancement

Action programmée Action en cours Action réalisée

Résultat attendu

Etes-vous ressource sur l'action ?

Oui Non

Thématique « Environnement dont lutte contre le gaspillage alimentaire »

Champ **conditionnel** : S'affiche si **Axes thématiques du projet PAT** = « Environnement dont lutte contre le gaspillage alimentaire »

Vous considérez vous comme territoire ressource sur cet axe thématique ?

Oui Non

Thématique « Environnement dont lutte contre le gaspillage alimentaire »

Champ **conditionnel** : S'affiche si **Axes thématiques du projet PAT** = « Environnement dont lutte contre le gaspillage alimentaire »

Champ **bloc répétable** : à dupliquer autant de fois que le nombre d'action dans cette thématique.

ATTENTION, maximum de 5 actions par catégorie (donc 5x8 = 40 actions max sur cette thématique)

Catégorie d'action

- Actions de protection des ressources naturelles (dont eau et biodiversité)*
- Autres actions visant la résilience alimentaire*
- Changement des pratiques agricoles plus vertueuses pour l'environnement dont bio et agroécologie (hors déchets et gaspillage)*
- Changement des pratiques de consommation alimentaire plus vertueuses pour l'environnement*
- Changement des pratiques des acteurs de la transformation alimentaire et agroalimentaire pour des pratiques plus vertueuses pour l'environnement*
- Diminution du gaspillage alimentaire, réduction et recyclage des déchets, collecte biodéchets*
- Action relative à l'évaluation de l'impact environnemental du PAT*
- Autres actions environnementales*

Nom de l'action

Descriptif de l'action, moyens dédiés, et public cible

Etat d'avancement

Action programmée *Action en cours* *Action réalisée*

Résultat attendu

Etes-vous ressource sur l'action ?

Oui Non

Thématique « Accompagnement de la restauration collective »

Champ **conditionnel** : S'affiche si **Axes thématiques du projet PAT** = « Accompagnement de la restauration collective »

Vous considérez vous comme territoire ressource sur cet axe thématique ?

Oui Non

Thématique « Accompagnement de la restauration collective »

Champ **conditionnel** : S'affiche si **Axes thématiques du projet PAT** = « Accompagnement de la restauration collective »

Champ **bloc répétable** : à dupliquer autant de fois que le nombre d'action dans cette thématique.

ATTENTION, maximum de 5 actions par catégorie (donc 5x7 = 35 actions max sur cette thématique)

Catégorie d'action

- Amélioration de l'accès à la restauration collective ou accessibilité sociale de la restauration collective
- Autres actions d'accompagnement de la restauration collective
- Diversification des sources de protéines dans les menus
- Réduction des déchets non alimentaires et recyclage
- Réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective
- Augmentation de l'approvisionnement en produits "durables" et de qualité (loi EGalim)
- Suppression des contenants et ustensiles en plastique

Nom de l'action

Descriptif de l'action, moyens dédiés, et public cible

Etat d'avancement

Action programmée Action en cours Action réalisée

Résultat attendu

Etes-vous ressource sur l'action ?

Oui Non

Thématique « Urbanisme & Aménagement du territoire »

Champ **conditionnel** : S'affiche si **Axes thématiques du projet PAT** = « Urbanisme & Aménagement du territoire »

Vous considérez vous comme territoire ressource sur cet axe thématique ?

Oui *Non*

Thématique « Urbanisme & Aménagement du territoire »

Champ **conditionnel** : S'affiche si **Axes thématiques du projet PAT** = « Urbanisme & Aménagement du territoire »

Champ **bloc répétable** : à dupliquer autant de fois que le nombre d'action dans cette thématique.

ATTENTION, maximum de 5 actions par catégorie (donc 5x4 = 20 actions max sur cette thématique)

Catégorie d'action

- Logistique*
- Protection et mise en valeur des espaces agricoles*
- Urbanisme commercial*
- Autres*

Nom de l'action

Descriptif de l'action, moyens dédiés, et public cible

Etat d'avancement

Action programmée *Action en cours* *Action réalisée*

Résultat attendu

Etes-vous ressource sur l'action ?

Oui *Non*

Thématique « Gouvernance alimentaire du territoire (Hors instance décision PAT) »

Champ **conditionnel** : S'affiche si **Axes thématiques du projet PAT** = Gouvernance alimentaire du territoire (Hors instance de décision du PAT) »

Vous considérez vous comme territoire ressource sur cet axe thématique ?

Oui *Non*

Thématique « Gouvernance alimentaire du territoire (Hors instance décision PAT) »

Champ **conditionnel** : S'affiche si **Axes thématiques du projet PAT** = « Gouvernance alimentaire du territoire (Hors instance de décision du PAT) »

Champ **bloc répétable** : à dupliquer autant de fois que le nombre d'action dans cette thématique.

ATTENTION, maximum de 5 actions par catégorie (donc 5x3 = 15 actions max sur cette thématique)

Catégorie d'action

- Démocratie alimentaire*
- Groupes de concertation thématiques pérennes*
- Modalités d'implication du grand public pérennes*

Nom de l'action

Descriptif de l'action, moyens dédiés, et public cible

Etat d'avancement

Action programmée *Action en cours* *Action réalisée*

Résultat attendu

Etes-vous ressource sur l'action ?

Oui *Non*

Thématique « Autre » - attention, ne renseigner des actions dans cette thématiques uniquement si ces actions sont très éloignées des thématiques proposées

Champ **conditionnel** : S'affiche si **Axes thématiques du projet PAT** = « Autre »

Champ **bloc répétable** : à dupliquer autant de fois que le nombre d'action dans cette thématique.

Catégorie d'action

Nom de l'action

Descriptif de l'action, moyens dédiés, et public cible

Etat d'avancement

Action programmée

Action en cours

Action réalisée

Résultat attendu

Etes-vous ressource sur l'action ?

Oui

Non

5. Respect des prérequis et des critères de reconnaissance

Pour préparer cette partie du formulaire, se référer à l'annexe A de l'instruction technique DGAL/SDATAA/2025-363 et ses annexes (<https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/instruction-2025-363>) OU à l'ANNEXE A de ce document préparatoire.

5.1. Prérequis

Attention : cliquer **UNE SEULE FOIS** sur le bouton [+ Ajouter un élément pour "Prérequis"] et renseigner l'ensemble des champs.

Rappel du prérequis 1 : Portage du projet

Identification du ou des porteur(s) et des partenaires impliqués dans son pilotage, dont au moins une collectivité locale

Pertinence et légitimité du porteur de projet : capacité à intégrer différents acteurs du territoire et différents enjeux. Attention : une même structure ne peut porter (ou co-porter) qu'un seul PAT

P1.1 Présence d'au moins un(e) élu(e) référent(e)

P1.2 Eléments d'analyse interne des services mobilisables sur les questions alimentaires au sein de la structure porteuse

Limité à 5000 caractères.

Rappel du prérequis 2 - Démarche collective et concertée

Implication des acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet : producteurs, transformateurs, logistique, distributeurs, collectivités territoriales, habitants du territoire, société civile, services déconcentrés de l'État...

Communication auprès des acteurs mentionnés ci-dessus

Voir PJ 7.1 : Justification de l'engagement des partenaires

Les documents attestant de l'engagement des partenaires (lettre d'engagement, charte et/ou conventionnements le cas échéant), sont à déposer en pièces justificatives, en partie 8 de ce formulaire.

P2.0 Prévion des modalités d'association des communes du territoire concerné

Champ **conditionnel** : à renseigner **SAUF** pour les porteurs de PAT communal
NB : Pour les PAT départementaux, le dispositif d'association des communes peut s'appuyer sur les regroupements de communes / les PAT ifra, le cas échéant.

Limité à 5000 caractères.

P2.1 Détail des éléments de communication et de valorisation du projet sur les 3 ans à venir

Détail des moyens de communication prévus et des publics cibles (événement, newsletter, présence du PAT à des événements du territoire, etc.)

Limité à 5000 caractères.

 **P2.2 Je m'engage à mettre à jour la fiche du PAT** sur le portail france-pat.fr a minima une fois par an et à rendre visible le projet et ses actions (sites internet, réseau régional des PAT, événements, etc.)

Rappel du prérequis 3 : Transversalité de la démarche, en accord avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA.

Le projet est cohérent avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA et le PNNS. Il intègre les différentes fonctions du système alimentaire (agricole, environnementale, sociale, éducative, culturelle, sanitaire) et favorise leur synergie. En ce sens, il s'articule avec les schémas structurants (CRTE, PCAET, CLS, SCoT, PLU(i), PEDT, etc.) et le(s) Réseau(x) de lutte contre le gaspillage alimentaire (RÉGAL), le cas échéant.

Le projet s'articule avec les objectifs des programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayants traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable.

P3.1 [FP] Sélection des schémas structurants identifiés sur le territoire

PCAET Cit'ergie SRADDET CTE PLU(i) SRDEII SCOT
 Agenda 21 PRSE TEPCV CLS PDRR TEPOS PRAD
 Autres (préciser) :

P3.1 [FP] PCAET : détail des modalités d'articulation prévues et/ou en actions en cours

Champ **conditionnel** : S'affiche si [FP] Axes thématiques du projet PAT = « PCAET »

Limité à 5000 caractères.

P3.1 [FP] Cit'ergie : détail des modalités d'articulation prévues et/ou en actions en cours

Champ **conditionnel** : S'affiche si [FP] Axes thématiques du projet PAT = « Cit'ergie »

Limité à 5000 caractères.

<p>P3.1 [FP] SRADDET : détail des modalités d’articulation prévues et/ou en actions en cours Champ conditionnel : S’affiche si [FP] Axes thématiques du projet PAT = « SRADDET » <i>Limité à 5000 caractères.</i></p>
<p>P3.1 [FP] CTE : détail des modalités d’articulation prévues et/ou en actions en cours Champ conditionnel : S’affiche si [FP] Axes thématiques du projet PAT = « CTE » <i>Limité à 5000 caractères.</i></p>
<p>P3.1 [FP] PLU(i) : détail des modalités d’articulation prévues et/ou en actions en cours Champ conditionnel : S’affiche si [FP] Axes thématiques du projet PAT = « PLU(i) » <i>Limité à 5000 caractères.</i></p>
<p>P3.1 [FP] SRDEII : détail des modalités d’articulation prévues et/ou en actions en cours Champ conditionnel : S’affiche si [FP] Axes thématiques du projet PAT = « SRDEII » <i>Limité à 5000 caractères.</i></p>
<p>P3.1 [FP] SCOT : détail des modalités d’articulation prévues et/ou en actions en cours Champ conditionnel : S’affiche si [FP] Axes thématiques du projet PAT = « SCOT » <i>Limité à 5000 caractères.</i></p>
<p>P3.1 [FP] Agenda 21 : détail des modalités d’articulation prévues et/ou en actions en cours Champ conditionnel : S’affiche si [FP] Axes thématiques du projet PAT = « Agenda 21 » <i>Limité à 5000 caractères.</i></p>
<p>P3.1 [FP] PRSE : détail des modalités d’articulation prévues et/ou en actions en cours Champ conditionnel : S’affiche si [FP] Axes thématiques du projet PAT = « PRSE » <i>Limité à 5000 caractères.</i></p>
<p>P3.1 [FP] TEPCV : détail des modalités d’articulation prévues et/ou en actions en cours Champ conditionnel : S’affiche si [FP] Axes thématiques du projet PAT = « TEPCV » <i>Limité à 5000 caractères.</i></p>
<p>P3.1 [FP] CLS : détail des modalités d’articulation prévues et/ou en actions en cours Champ conditionnel : S’affiche si [FP] Axes thématiques du projet PAT = « CLS » <i>Limité à 5000 caractères.</i></p>

P3.1 [FP] PDRR : détail des modalités d'articulation prévues et/ou en actions en cours Champ conditionnel : S'affiche si [FP] Axes thématiques du projet PAT = « PDRR » <i>Limité à 5000 caractères.</i>
P3.1 [FP] TEPOS : détail des modalités d'articulation prévues et/ou en actions en cours Champ conditionnel : S'affiche si [FP] Axes thématiques du projet PAT = « TEPOS » <i>Limité à 5000 caractères.</i>
P3.1 [FP] PRAD : détail des modalités d'articulation prévues et/ou en actions en cours Champ conditionnel : S'affiche si [FP] Axes thématiques du projet PAT = « PRAD » <i>Limité à 5000 caractères.</i>
P3.1 [FP] Autre : détail des modalités d'articulation prévues et/ou en actions en cours Champ conditionnel : S'affiche si [FP] Axes thématiques du projet PAT = « Autre : ... » <i>Limité à 5000 caractères.</i>

■ P3.2.1 Engagement à une cohérence des actions du PAT avec les programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayant traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable. Certaines DRAAF ou Réseaux Régionaux de PAT peuvent proposer un recensement des programmes régionaux en lien avec l'agriculture et l'alimentation.

P3.2.2 Compléments (si nécessaire) (facultatif)

Détail des moyens d'articulation du PAT avec les programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayant traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable.

Limité à 1000 caractères.

--

Rappel du prérequis 4 : Coopération inter-PAT

Le PAT s'inscrit en bonne coopération avec les PAT supra, infra et/ou voisins, le cas échéant. Dans le cas spécifique des PAT départementaux, organisation de l'articulation des plans d'action et de la gouvernance avec et entre les PAT infra.

4.1.1 Actions de coopération inter-PAT

Dont a minima invitation des PAT supra, infra et voisins à la gouvernance, le cas échéant.

- Oui
- Non

P4.1.2 Détail des actions de coopération inter-PAT

Champ **conditionnel** : S'affiche si [FP] 4.0 Actions de coopération inter-PAT = « Oui »

Détailler les éléments de coopération avec les PAT supra, infra et voisins (le cas échéant). Dans le cas d'un PAT départemental, détailler les actions de coordination et de mise en réseau avec les PAT infra. Limité à 5000 caractères.

P4.2.1 Dynamique réseaux PAT

Détail de l'intégration du PAT au sein des dynamiques de mise en réseau (réseau national, régional et départemental le cas échéant)

Limité à 5000 caractères.

P4.3 PAT communal

Champ **conditionnel** : s'affiche si Statut juridique = « Commune »

Dans le cas d'un PAT communal hors Outre-mer, présentation détaillée de la situation inter-PAT justifiant le choix d'une reconnaissance à l'échelle communale.

Limité à 5000 caractères.

Rappel du prérequis 5 : indicateurs de suivi et d'objectif

Le projet doit assurer un suivi de ses actions et/ou de ses partenariats, en conformité avec les orientations de la SNANC.

Un ou plusieurs indicateurs par thématique SNANC doivent ainsi être identifiés lors de la phase d'émergence du PAT, afin de pouvoir en assurer le suivi lors de la phase opérationnelle (N2). L'identification des indicateurs envisagés est à **compléter en partie 7 de ce formulaire.**

5.2. Critères

Attention : cliquer **UNE SEULE FOIS** sur le bouton [+ Ajouter un élément pour "Critères"] et renseigner l'ensemble des champs.

Rappel du critère 1

Diagnostic partagé portant sur les différentes dimensions du système alimentaire sur le territoire du projet :

- Données et analyses sur la production agricole, en lien avec les bassins de consommation et les capacités de transformation, logistique et distribution ;
- Données sociales (en particulier relatives à la précarité alimentaire), économiques ;
- Données relatives à l'environnement (y compris biodiversité et climat) et à la santé ;
- Recensement des acteurs du système alimentaire au sens large, leurs missions et leurs initiatives.

C1.1 Détails relatifs au diagnostic (prévu ou en cours)

Possibilité de joindre une synthèse de diagnostics précédents ou une présentation des travaux prévus (docx ou pdf de maximum 2 pages, présentation ppt, etc), en pièce(s) justificative(s) complémentaire(s) – partie du formulaire.

Limité à 10000 caractères.

Rappel du critère 2 : Mise en œuvre d'actions opérationnelles

Actions opérationnelles et cohérentes avec les besoins identifiés dans le diagnostic et les objectifs du projet.

PAT émergent (niveau 1) : plan d'actions prévu ou en cours d'élaboration, sur plusieurs axes et thématiques de la SNANC, dont territorialisation de l'alimentation (filères durables) et approvisionnement de la restauration collective en produits durables et de qualité (loi EGAlim)

Un plan d'action prévisionnel peut être déposé en pièce justificative, en partie 8 de ce formulaire. Une trame de plan d'actions peut être proposée par la D(R)AAF, en lien avec l'architecture de la fiche PAT du portail France PAT (france-pat.fr)

Rappel du critère 3 : Pilotage, moyens financiers et animation pérennes et cohérents

Pilotage cohérent pour la bonne mise en œuvre des actions opérationnelles et partenariales du PAT. Le projet s'inscrit dans la durée, en mobilisant des moyens financiers et d'animation adéquats.

Le plan de financement (avec les délibérations afférentes) est à joindre en pièce justificative, en partie 8 du formulaire

C3.0 Gouvernance

Détail de la gouvernance prévisionnelle ou effective, représentative des partenaires impliqués et des actions prévues (COPIL annuel, groupes techniques, etc.).

Limité à 5000 caractères

C3.1 Animation

Le PAT bénéficie d'au moins 1 équivalent temps plein **pour l'animation et la coordination**, à minima sur 3 ans (engagement sur l'honneur intégrant un cofinancement par l'État le cas échéant).

C3.2 Le cas échéant, détail de la ventilation de l'ETP sur plusieurs agents et cas particuliers

Préciser le nombre de personnes, leur(s) mission(s) et leur temps dédié pour l'animation et la coordination

Limité à 5000 caractères

C3.3 Date de délibération réelle ou prévue du plan de financement

Veuillez indiquer une date (jj/mm/aaaa) qui est celle de la délibération approuvant l'opération et son plan de financement, ou celle du conseil au cours duquel l'opération et son plan de financement sera présentée et approuvée.

Format attendu : JJ/MM/AAAA. Exemple : 15/10/2022

Voir PJ 7.3 : Document cadre – engagements financiers

Le document cadre (délibération établie ou prévue à court terme) mentionnant des engagements financiers et/ou d'animation, en accord avec le diagnostic prévisionnel et/ou les ambitions du PAT est à joindre en pièce justificative, partie 8.

Rappel du critère 4 : Dispositif d'évaluation de l'impact du projet

Dispositif d'évaluation et de suivi permettant d'inscrire le projet dans une démarche d'amélioration continue.

PAT émergent (niveau 1) : réflexion en cours sur la méthode et les indicateurs de suivi et d'évaluation, en tenant compte des indicateurs de l'annexe B.

C4.1 Un dispositif de suivi-évaluation a été mis en place ou est envisagé

- Oui – en interne
 - Oui – prestation externe
 - Non

C4.2 Si oui, méthode(s) d'évaluation(s) ciblée(s)

- Syalinnov
- Auto-évaluation environnementale - CGDD/CREMA
- ORSAT/Les Greniers d'Abondance
- Approche orientée changement (AOC) - F3E/ANBDD
- Méthode Urbal - CIRAD
- Autre (champ libre)

C4.3 Précisions sur les modalités de suivi et d'évaluation du projet pour les 3 ans (niveau 1)

Limité à 5000 caractères

6. Indicateurs de suivi et d'objectifs par thématique

Indicateurs de suivi et d'objectifs par thématique

Pour information (en vue d'une reconnaissance PAT de niveau 2 dans les 3 ans) : Le dossier de demande de reconnaissance de niveau 2 exige le renseignement d'au minimum un couple indicateur-t0-objectif par thématique.

Le t0 correspondra à la valeur de l'indicateur au moment de la demande de reconnaissance de niveau 2 (par exemple, pour l'indicateur 1.3 "Nombre de personnes concernées par les actions du PAT sur la précarité alimentaire - préciser le ou les type(s) d'action(s)", le t0 est le nombre de personnes concernées à date de la demande de reconnaissance de niveau 2).

L'objectif devra être défini à 5 ans (par exemple, pour l'indicateur 1.3, l'objectif est le nombre de personnes concernées dans 5 ans à compter de la date de reconnaissance du PAT de niveau 2).

Pour la demande de reconnaissance de niveau 1, **seule l'identification d'au moins un indicateur par thématique est nécessaire**. Ce choix est provisoire et pourra être amené à évoluer si l'indicateur ne se révèle par pertinent vis-à-vis du projet.

Pour chaque nouvel indicateur identifié par thématique, cliquer sur [+ ajouter un élément ...]

Pour préparer cette partie du formulaire, se référer à l'annexe B de l'instruction technique DGAL/SDATAA/2025-363 et ses annexes (<https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/instruction-2025-363>) ou à l'**ANNEXE B** de ce document préparatoire (adaptée pour préparer le remplissage sur Démarches-simplifiées).

7. Pièces justificatives

Pièces justificatives pour tous les candidats à la reconnaissance

Ces pièces doivent impérativement être jointes au dossier pour valider la candidature.

7.1 Justification de l'engagement des partenaires (cf. prérequis 2)

Documents attestant de l'engagement des partenaires (lettre d'engagement, charte et/ou conventionnements le cas échéant). Ajouter l'ensemble des lettres d'engagement ou d'intérêt signées par les partenaires techniques et/ou financiers du projet permettant de justifier de leur participation.

7.2 Plan d'action prévisionnel (ou en cours de délibération) (cf. critère 2)

Plan d'action prévu ou en cours d'élaboration, sur plusieurs axes et thématiques de la SNANC, dont territorialisation de l'alimentation (filières durables) et approvisionnement de la restauration collective en produits durables et de qualité (loi EGAlim).

Une trame de plan d'actions peut être proposée par la D(R)AAF, en lien avec l'architecture de la fiche PAT du portail France PAT (france-pat.fr).

7.3 Document cadre - engagements financiers

Document cadre (délibération établie ou prévue à court terme) mentionnant des engagements financiers et/ou d'animation, en accord avec le diagnostic prévisionnel et/ou les ambitions du PAT.

7.4 Lettre(s) de demande de reconnaissance

Une lettre ou plusieurs lettres de demande de subvention adressée(s) à DGAL, ADEME, DGS et DGCS doit être jointe au dossier.

7.5 Autres pièces facultatives complémentaires (facultatif)

Vous pouvez ajouter d'autres pièces : synthèse/présentation du diagnostic (docx, pdf ou ppt), lettres de soutien du projet, éléments complémentaires de description du projet (article, visuels, plaquette), éléments explicatifs (devis, ou autres).

8. Acte de candidature et engagements

En validant ce formulaire en ligne, j'atteste sur l'honneur :

Avoir le pouvoir de représenter le candidat à une demande de reconnaissance **PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL** de niveau 1 ;

L'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes ;

Le respect de l'ensemble des conditions prévues dans le règlement d'usage de la Marque. En tant que porteur de projet, je suis garant du respect de ces conditions dans le cadre des actions et services portés par le projet alimentaire territorial.

Pour rappel, le règlement d'usage est téléchargeable via ce lien :

<https://agriculture.gouv.fr/telecharger/125566>

La reconnaissance du projet ouvre droit à l'utilisation de la marque collective « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le Ministère de l'Agriculture » (désignée ci-après comme « Marque »), déposée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire à l'INPI le 28 février 2017, sous le numéro 174341633 et régie par un règlement d'usage.

Tout organisme public ou privé engagé dans un projet alimentaire territorial (PAT) au sens des articles L.1-III et L.111-2-2 du code rural et de la pêche maritime et ayant bénéficié d'une reconnaissance par le ministère en charge de l'agriculture est autorisé à utiliser la Marque sous réserve du respect du règlement d'usage, associé à la procédure de reconnaissance sur démarches-simplifiées.

L'autorisation d'utilisation de la Marque est limitée à la durée de la reconnaissance du projet par le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation. Cette durée est de trois ans pour le niveau 1 et de cinq ans pour le niveau 2 à compter de la date de notification. Elle est reconductible selon les modalités fixées par le règlement d'usage de la Marque.

INFORMATION EN CAS DE BLOCAGE sur Démarches-simplifiées

Plusieurs situations peuvent bloquer le dépôt effectif du dossier :

Regarder si un bandeau rouge se trouve tout en haut du formulaire, les informations de blocage vous sont alors indiquées.

Il peut s'agir d'un blocage :

En cas de données obligatoires (le champ est marqué d'une étoile rouge *) **NON RENSEIGNÉES** ==> vérifier tous les champs marqués d'une * et les zones d'alerte qui apparaissent en rouge ;

En cas de pièce justificative non jointe => vérifier les champs avec pièce justificative obligatoire ;

En cas d'information erronée, comme le code postal, l'adresse mail, le nom de la commune etc. modifier ou simplifier l'information car le formulaire est lié à la base de géolocalisation ;

En cas de non validation des informations obligatoires en fin de dossier (cases à cocher) : vérifier de bien cocher ces cases.

Liste des contacts en région

Attention : l'adresse générique donnée en bas de ce formulaire est celle de l'administration centrale. Pour des réponses concernant votre dossier en région, il convient d'utiliser la messagerie intégrée à la procédure ou au besoin, le contact mél de votre D(R)AAF.

« [ContactsRegionaux_D\(R\)AAF-SRAL_SALIM.pdf](#) » (PDF – 431 ko, téléchargeable via le formulaire Démarches-simplifiées.

Confidentialité

L'ensemble des données recueillies dans le présent questionnaire sont confidentielles. Elles sont strictement destinées à la seule utilisation du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de l'Agence de la Transition Écologique, du Ministère de la Santé et de la Prévention et du Ministère des Solidarités et des Familles.

Le représentant du responsable du traitement est le Bureau de la politique de l'alimentation (BPAL) de la direction générale de l'alimentation (DGAL) du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA).

Le délégué à la protection des données du MASA est joignable à l'adresse électronique : dpo@agriculture.gouv.fr

ANNEXE A : Détail des prérequis et critères de reconnaissance de niveau 1 et de niveau 2

PREREQUIS	Détail du prérequis	Reconnaissance de Niveau 1	Reconnaissance de Niveau 2
1 - Portage du projet	Identification du ou des porteur(s) et des partenaires impliqués dans son pilotage, dont au moins une collectivité locale	Présence d'au moins un(e) élu(e) référent(e)	<i>Idem N1</i>
	Pertinence et légitimité du porteur de projet : capacité à intégrer différents acteurs du territoire et différents enjeux. <i>Attention : une même structure ne peut porter (ou co-porter) qu'un seul PAT</i>	Analyse interne des services mobilisables sur les questions alimentaires au sein de la structure porteuse	Justification de la mobilisation de ces différents services en lien avec le plan d'action (c.f. critère 2)
2 - Démarche collective et concertée, avec engagement des acteurs du territoire et/ou partenaires	Implication des acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet : producteurs, transformateurs, logistique, distributeurs, collectivités territoriales, habitants du territoire, société civile, services déconcentrés de l'État...	Engagement des structures partenaires (lettre d'engagement, charte) Prévision des modalités d'association des communes du territoire concerné	Signature des documents attestant de l'engagement des partenaires (et le cas échéant, conventionnements), classés par type de partenariat (financier, technique, politique) A l'exception des PAT à maille communale, descriptif du dispositif d'association des communes du territoire opérationnel.
	Communication auprès des acteurs mentionnés ci-dessus	Engagement à mettre à jour sa fiche PAT sur le portail france-pat.fr a minima une fois par an et à rendre visible le projet et ses actions (sites internet, réseau régional des PAT, événements, etc.)	<i>Idem N1</i> Existence d'une communication large vers le territoire (événement, newsletter, présence du PAT à des événements du territoire, etc.)

<p>3 – Transversalité de la démarche, en accord avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA.</p>	<p>Le projet est cohérent avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA et le PNNS. Il intègre les différentes fonctions du système alimentaire (agricole, environnementale, sociale, éducative, culturelle, sanitaire) et favorise leur synergie. En ce sens, il s’articule avec les schémas structurants (CRTE, PCAET, CLS, SCoT, PLU(i), PTGE, PEDT, etc.) et le cas échéant, avec le(s) Réseau(x) de lutte contre le gaspillage alimentaire (RÉGAL).</p>	<p>Ciblage de l’ensemble des fonctions du système alimentaire et identification des articulations possibles avec les schémas structurants du territoire.</p> <p>Le cas échéant, prévision des modalités d’articulation avec les schémas structurants et le(s) RÉGAL.</p>	<p>Description détaillée de l'articulation et de la cohérence du projet avec les schémas structurants.</p> <p>Association des coordonnateurs de ces dispositifs à la gouvernance et/ou aux groupes techniques du PAT.</p>
	<p>Le projet s’articule avec les objectifs des programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayants traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable.</p>	<p>Identification, mention et analyse des programmes régionaux en lien avec le diagnostic et les actions du PAT.</p>	<p><i>Idem N1</i></p>
<p>4 - Coopération inter-PAT</p>	<p>Le PAT s’inscrit en bonne coopération avec les PAT supra, infra et/ou voisins.</p> <p>Dans le cas spécifique des PAT départementaux, coordination des plans d’action et coopération dans la gouvernance avec et entre les PAT infra.</p>	<p>Le cas échéant, invitation des PAT supra, infra et voisins à la gouvernance.</p> <p>Intégration et contribution aux dynamiques de mise en réseau des PAT : réseau national, réseau régional et (le cas échéant) réseau départemental.</p> <p>Dans le cas d’un PAT communal (hors Outre-mer), justification détaillée de la non-pertinence d’une intégration au PAT intercommunal (EPCI, territoire de projet), s’il existe.</p>	<p><i>Idem N1</i></p>

<p>5- Suivi systémique des actions et des partenariats (c.f. ANNEXE B)</p>	<p>Le projet doit assurer un suivi de ses actions et/ou de ses partenariats, en conformité avec les orientations de la SNANC, référencées en ANNEXE B</p>	<p>Identification d'un ou plusieurs indicateurs par thématique SNANC.</p>	<p>Suivi d'au moins un indicateur par thématique SNANC et fixation d'un objectif quantitatif par indicateur sélectionné.</p> <p>Pour chaque indicateur sélectionné, nécessité d'une valeur T0 (valeur de départ), d'un objectif à une échéance donnée (5 ans) et d'une fréquence de reporting (annuel). L'atteinte stricte de ces objectifs ne conditionne pas le maintien de reconnaissance mais doit participer au descriptif de la réalisation des actions notamment lors du renouvellement de la reconnaissance de niveau 2.</p> <p>100% des restaurants collectifs relevant des compétences du porteur de PAT inscrits sur « ma cantine », et ayant télédéclaré à partir de 2025.</p> <p>Dès lors qu'une structure porteuse et/ou partenaire du PAT possède la compétence restauration collective, le PAT porteur doit suivre les indicateurs décrits en 8.0 en complément d'au moins un indicateur de la thématique « Approvisionnement de la restauration collective / EGAlim ».</p>
---	--	---	---

			<p>L'indicateur 7.1 est obligatoire.</p> <p>Les PAT s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la sensibilisation de leurs partenaires au sujet des télédéclarations ma cantine</p> <p>NB : Le PAT peut mentionner dans son dossier tout autre indicateur complémentaire suivi et son objectif, par thématique.</p>
CRITÈRES		Niveau 1	Niveau 2
1- Diagnostic partagé	<p>Diagnostic partagé portant sur les différentes dimensions du système alimentaire sur le territoire du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - données et analyses sur la production agricole, en lien avec les bassins de consommation et les capacités de transformation, logistique et distribution, restauration collective, - données sociales, sanitaires, (en particulier relatives à la précarité alimentaire), économiques, - données relatives à l'environnement (y compris biodiversité et climat) et à la santé, - recensement des acteurs du système alimentaire au sens large, leurs missions et leurs initiatives 	<p>Diagnostics prévus ou en cours</p>	<p>Diagnostics réalisés, partagés aux membres du COPIL et aux acteurs du PAT et éventuellement mis à jour</p>

<p>2 - Mise en œuvre d'actions opérationnelles</p>	<p>Actions opérationnelles et cohérentes avec les besoins identifiés dans le diagnostic et les objectifs du projet. Une trame de plan d'actions peut être proposée par la D(R)AAF, en lien avec l'architecture de la fiche PAT du portail France PAT (france-pat.fr)</p>	<p>Plan d'actions prévu ou en cours d'élaboration, sur plusieurs axes et thématiques de la SNANC, dont territorialisation de l'alimentation (filières durables) et approvisionnement de la restauration collective en produits durables et de qualité (loi EGalim)</p>	<p>Plan d'actions détaillé approuvé par délibération comprenant le calendrier, la gouvernance et les moyens associés sur plusieurs axes et thématiques de la SNANC, <u>dont obligatoirement</u> au moins une action dans les thématiques suivantes (y compris à travers les partenariats, c.f. prérequis 3)</p> <ul style="list-style-type: none"> - justice sociale : en particulier la lutte contre la précarité alimentaire ; - nutrition et santé, en soutien à l'atteinte des recommandations du Programme national nutrition santé ; - environnement, notamment la préservation des ressources, de la biodiversité, atténuation et adaptation au changement climatique dont la lutte contre le gaspillage alimentaire, ; - économie alimentaire, notamment le développement de filières territorialisées en soutien d'un changement de pratiques agricoles et le développement de labels publics (à travers l'amont agricole, la transformation, le commerce de gros, la distribution et la restauration) ; <p>Et <u>obligatoirement</u> au moins une action dans les leviers transversaux suivants :</p>
---	--	--	---

			<ul style="list-style-type: none"> - restauration collective : approvisionnements en produits durables et de qualité (loi EGAlim) ; - éducation à l'alimentation, dans le temps scolaire et extrascolaire ; - le foncier et l'urbanisme.
<p>3 - Pilotage, moyens financiers et animation pérennes et cohérents</p>	<p>Pilotage cohérent pour la bonne mise en œuvre des actions opérationnelles et partenariales du PAT. Le projet s'inscrit dans la durée, en mobilisant des moyens financiers et d'animation adéquats.</p>	<p>Gouvernance prévue ou mise en place et représentative des partenaires impliqués et des actions prévues (COFIL annuel, groupes techniques, etc.).</p>	<p>Gouvernance en place, effective et représentative des partenaires impliqués et des actions prévues : la gouvernance doit être élargie et partagée, représentative de tous les axes de travail du plan d'action.</p>
		<p>Mise à disposition (engagée ou prévue) d'un animateur / coordinateur, à minima sur 3 ans (y compris (co-)financé par l'État).</p>	<p>Mise à disposition (engagée ou prévue) d'au moins 1 équivalent temps plein pour l'animation et la coordination, à minima sur 5 ans (engagement sur l'honneur – intégrant, le cas échéant, un cofinancement par l'Etat). Selon les spécificités du PAT, le comité de sélection pourra exceptionnellement et sur justification accepter un nombre d'ETP inférieur, en respectant un plancher de 0,6 ETP.</p>

		Document cadre (délibération établie ou prévue à court terme) mentionnant des engagements financiers et/ou d'animation, en accord avec le diagnostic et les ambitions du PAT.	Plan de financement sur 5 ans réalisé, engagements financiers acquis ou prévus (avec les délibérations et documents d'engagements afférents selon le cadre de fonctionnement du porteur de PAT).
4 - Dispositif d'évaluation de l'impact du projet	Dispositif d'évaluation et de suivi permettant d'inscrire le projet dans une démarche d'amélioration continue.	Réflexion en cours sur la méthode et les indicateurs de suivi et d'évaluation, en tenant compte des indicateurs de l'annexe B.	Validation d'une méthode (ad hoc ou existante), couplée à des indicateurs de suivi et d'évaluation pertinents, dont ceux prévus en annexe B.

ANNEXE B : Indicateurs de suivis et d'objectifs, par thématique de la SNANC

Thématiques	Sous thématiques	Codes	Indicateur
Justice sociale		1.1	Proportion d'associations de lutte contre la précarité alimentaire partenaires du PAT par rapport au nombre total d'associations de lutte contre la précarité alimentaire présentes sur le territoire du PAT
		1.2	Proportion du territoire du PAT sur lequel est présente au moins une structure d'aide alimentaire
		1.3	Nombre de personnes bénéficiant des actions du PAT sur la précarité alimentaire - préciser le ou les type(s) d'action(s)
		1.4	Proportion d'approvisionnements durables, de qualité et de proximité de l'aide alimentaire
Nutrition et santé		2.1	Nombre d'actions menées par le(s) Contrat(s) Local(aux) de Santé (CLS) du territoire qui sont également inscrites dans le plan d'actions du PAT - préciser le ou les type(s) d'action(s)
		2.2	Proportion de structures agissant en faveur de la nutrition – santé partenaires du PAT par rapport au nombre total de structures agissant en faveur de la nutrition – santé présentes sur le territoire
		2.3	Nombre d'actions menées en commun avec les collectivités signataires des Chartes d'engagement du PNNS, les "Villes-santé OMS", les ateliers santé-ville, les dispositifs sport-santé - préciser le ou les type(s) d'action(s)
		2.4	Nombre de personnes adultes sensibilisées sur les objectifs du PNNS - préciser le ou les type(s) d'action(s)
Environnement	Préservation des ressources : lutte contre le gaspillage alimentaire	3.1	Nombre de personnes sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire
		3.2	Proportion d'établissements de restauration collective ayant mis en place un diagnostic et un plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire par rapport au nombre total de restaurants collectives présents sur le territoire du PAT (ou sur un périmètre précis et pertinent à préciser)
		3.3	Proportion d'exploitations agricoles ayant mis en œuvre des actions pérennes liées à la distribution ou la transformation de denrées hors standards ou en surplus parmi les exploitations sensibilisées
	Préservation des ressources, de la biodiversité, atténuation et adaptation au changement climatique	4.1	Nombre de professionnels sensibilisés à l'adaptation au changement climatique
		4.2	Nombre de professionnels sensibilisés aux enjeux d'atténuation du changement climat, de biodiversité et/ou de préservation des ressources
		4.3	Nombre de structures partenaires du PAT dans le domaine de la préservation de la biodiversité
		4.4	Nombre d'actions menées pour la protection de la ressource en eau et sa qualité
		4.5	Concentration en nitrates des eaux des communes sur le territoire du PAT
		Production	5.1

Reconnaissance PAT émergent (niveau 1) – DGAL – Version finale – 11/06/2025

Economie alimentaire		5.2	Nombre d'installations agricoles sur le territoire sur la durée du PAT
		5.3	Nombre de partenariats formalisés avec des structures de développement agricole qui œuvrent pour l'installation des exploitants agricoles
		5.4	Nombre de partenariats formalisés avec le(s) établissements d'enseignement agricole et/ou alimentaires (y compris hôteliers) du territoire
		5.5	Proportion de surface agricole utilisée (SAU) cultivée en bio du territoire
		5.6	Proportion de surface agricole utilisée (SAU) cultivée en légumineuses du territoire
	Transformation - distribution	6.1	Nombre de structures de <u>distribution</u> de produits durables et de qualité créées ou maintenues sur la durée du PAT
		6.2	Nombre d'outils de <u>transformation</u> de produits durables et de qualité créés ou maintenus sur la durée du PAT
		6.3	Nombre de partenariats engagés avec des structures de distribution, restauration commerciale, transformation, commerce de gros et/ou CMA, CCI
		6.4	Proportion d'acheteurs ayant renforcé leurs relations commerciales en circuits de proximité par rapport à ceux accompagnés par le PAT
	Emploi	7.1	Nombre d'emplois créés ou maintenus dans le cadre de projets en lien avec le PAT (<i>indicateur obligatoire</i>)
		7.2	Nombre de personnes sensibilisées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans les métiers de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire
		7.3	Nombre de personnes sensibilisées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)
7.4		Nombre d'emplois créés ou maintenus dans le secteur de l'ESS	
Restauration collective	Indicateurs complémentaires obligatoires concernant les restaurants collectifs relevant de la compétence des partenaires du PAT		
	8.0	8.0.1 : Proportion de restaurants collectifs ayant réalisés leur télédéclaration sur "ma cantine" par rapport au nombre total de restaurants collectifs sous la compétence des partenaires du PAT	
		8.0.2 : Taux d'approvisionnement dans les restaurants collectifs sous la compétence des partenaires du PAT : <ul style="list-style-type: none"> - en produits durables et de qualité ; - en produits bio ; - en viande et poisson durables et de qualité. 	
	8.1	Suivi des deux indicateurs ci-dessous	
8.1.1 : Proportion de restaurants collectifs ayant réalisés leur télédéclaration sur "ma cantine" par rapport au nombre total de restaurants collectifs du territoire du PAT			

		8.1.2 : Taux d’approvisionnement sur l’ensemble des achats des restaurants collectifs du territoire du PAT : <ul style="list-style-type: none"> - en produits durables et de qualité ; - en produits bio ; - en viande et poisson durables et de qualité.
	8.2	Nombre de personnels de restauration collective formés en lien avec les objectifs de la loi EGalim
	8.3	Nombre de producteurs formés ou sensibilisés pour approvisionner la restauration collective du territoire (directement et/ou par la mise en relation avec des distributeurs)
Education à l’alimentation	9.1	Nombre de partenariats avec des structures d’éducation à l'alimentation et au goût
	9.2	Nombre d’actions menées en communs avec les Projets Educatifs de Territoire (PEDT)
	9.3	Nombre d’enfants scolarisés ayant bénéficié d’actions d’éducation à l'alimentation et au goût - préciser le ou les type(s) d’action(s)
	9.4	Nombre de personnes sensibilisées par les actions du PAT en matière d’accompagnement / d’éducation à l’alimentation - préciser le ou les type(s) d’action(s)
	9.5	Proportion de personnes sensibilisées déclarant avoir fait évoluer leur comportement alimentaire
Foncier agricole et urbanisme	10.1	Nombre d’actions portées par le PAT et formalisées dans les documents d’urbanisme - PLU(i) et SCoT et/ou dispositifs de protection du foncier (ZAP, PAEN, dispositifs locaux)
	10.2	Nombre de partenariats formalisés avec des structures agissant pour le maintien / reconquête du foncier agricole
	10.3	Part de surface agricole utilisée (SAU) du territoire
	10.4	Nouvelles surfaces d’espaces nourriciers